République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 21 mai 2025

Délibération N° DE_033_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 14/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Emilie MALEYSSON représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande d'aide à la Région pour l'acquisition d'un barnum

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer une demande d'aide auprès de la Région pour l'acquisition d'un barnum. Ce barnum sera mis à disposition des associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le maire à effectuer la demande d'aide auprès de la Région pour l'acquisition d'un barnum.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le maire pour signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Jean BYKENS
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de reception de l'AR: 22/05/2025

007-210701470-DE_033_2025-DE
AGEDI